



HAL
open science

Le pouvoir de la norme. La production du jugement et son contournement dans les lieux d'enfermement des étrangers

Mathilde Darley

► **To cite this version:**

Mathilde Darley. Le pouvoir de la norme. La production du jugement et son contournement dans les lieux d'enfermement des étrangers. *Déviance et Société*, 2010, 34 (2), pp.229-239. halshs-00648854

HAL Id: halshs-00648854

<https://shs.hal.science/halshs-00648854>

Submitted on 25 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le pouvoir de la norme

La production du jugement et son contournement dans les lieux d'enfermement des étrangers

Cette contribution interroge, à partir d'enquêtes conduites dans les lieux d'enfermement pour demandeurs d'asile et migrants en situation irrégulière en Autriche et en République tchèque, le rôle de ces espaces dans la production des catégories du « réfugié » et du « clandestin ». L'observation ethnographique de la situation d'entretien entre agents de l'État et migrants détenus est envisagée ici comme un moment particulier permettant d'appréhender les processus de catégorisation, par l'institution, des migrants détenus, mais aussi les modes de contournement ou de réappropriation par les migrants des catégories normatives qui fondent l'ordre institutionnel en détention.

Mathilde Darley
CESDIP/CNRS –
Centre Marc Bloch Berlin

Dans la chambre, l'air est lourd et une voix de femme s'élève d'un coin de la pièce dans un râle plaintif et ininterrompu. Un attroupement s'est constitué autour du lit, sur lequel j'aperçois une jeune femme à la peau noire, recroquevillée, qui gémit et pleure. À son chevet, une infirmière, des membres de la sécurité privée en uniforme noir et des membres du personnel que j'identifie comme des travailleurs sociaux lui jettent des regards furieux. Un membre de la sécurité brandit devant elle la poubelle de la chambre et vocifère « Kontrolovat! Miminko! »¹. Marketa², la travailleuse sociale qui m'accompagne, m'explique qu'ils ont découvert, dans la poubelle, la nourriture spéciale distribuée à cette jeune Somalienne pour son nourrisson âgé d'un mois (et né alors qu'elle se trouvait déjà en détention). La contemplation voyeuriste, à laquelle on m'a conviée, de la jeune femme sanglotant sur son lit me met mal à l'aise. Je quitte la chambre, et les autres personnes présentes finissent par faire de même. L'attroupement se reconstitue cependant devant la porte de la chambre restée ouverte et la conversation entamée autour du lit s'y poursuit. Elle tourne essentiellement autour de la formulation répétée, par les différentes personnes ayant assisté à la scène, d'une accusation de simulation à l'encontre de la jeune femme. L'infirmière déclare: « ici, c'est un établissement pour les gens normaux et sains », « les gens

¹ *Contrôler! Le bébé!*

² Tous les prénoms mentionnés dans cette contribution ont été modifiés.

comme ça, il faut les expulser, on veut les aider et ils ne trouvent rien de mieux à faire que de jeter ce qu'on leur donne». [...] Les travailleurs sociaux m'expliquent qu'ils n'ont pas réussi à communiquer avec cette migrante, alors qu'elle est dans le centre depuis plusieurs mois, car elle ne parle apparemment pas d'autre langue qu'un dialecte somalien. Une travailleuse sociale lance alors: «les interprètes coûtent cher, on ne va tout de même pas en faire venir un spécialement pour qu'elle ne lui sorte finalement qu'une phrase!».

(Extrait du journal de terrain, Centre de détention, République tchèque, janvier 2007).

Ce récit, tiré du cahier de notes rédigé au cours d'une enquête de terrain conduite dans un centre de détention tchèque pour migrants en situation irrégulière, constitue à bien des égards une forme d'introduction à la recherche entreprise ici. Il donne en effet avant tout à voir, ou à apercevoir, les pratiques de mise en œuvre et d'objectivation d'une domination institutionnelle exercée par l'institution de contrôle et ses agents sur les migrants détenus: l'imposition d'un quotidien routinier et strictement minuté, mais aussi l'aménagement architectural des lieux, leur vocation «désindividualisante» et l'asymétrie (y compris linguistique) pré-donnée des interactions entre migrants enfermés et agents de contrôle (Darley, 2009) sont autant d'instruments au service de l'affirmation du pouvoir coercitif de l'institution – en l'occurrence le centre fermé pour étrangers. Par ailleurs, la situation géographique reculée du site, sa localisation dans une ancienne caserne militaire de l'Armée soviétique, son important dispositif de surveillance, mais aussi son règlement *qui s'immisce dans l'intimité* (Goffman, 1968, 11) des migrants (immixtion qui va ici jusqu'à la fouille du contenu de la poubelle d'une détenue) rappellent à bien des égards l'*institution totale* décrite par Goffman³. Les différentes analyses dont les lieux d'enfermement pour étrangers ont récemment fait l'objet se sont ainsi souvent appuyées sur un rapprochement avec les institutions totales goffmaniennes pour chercher à saisir les modalités du contrôle exercé, en centre fermé, sur les migrants détenus⁴.

Mais en marge de leur rôle dans la création et le maintien d'un «ordre institutionnel»⁵, c'est aux centres fermés pour étrangers comme incarnation du *pouvoir créateur de l'État* (Bourdieu, 1994, 123) à travers la production de jugements et de normes que nous nous intéresserons ici: le court extrait de terrain présenté *supra* donne en effet également à voir l'institution fermée comme lieu d'imposition de catégories normatives – en l'occurrence, le «légitime» et l'«illégitime», et même le «normal» et l'«anormal». Ce faisant, il invite à questionner la manière dont les agents étiquettent les populations-cibles de leur action au sein d'institutions reposant par essence sur la production d'un jugement – celui visant à distinguer le «réfugié» du «clandestin» et, partant, l'étranger libre de l'étranger «enfermable» (et/ou enfermé).

³ Erving Goffman décrit l'institution «totale» (ou «totalitaire») comme *un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées*. Voir Goffman, 1968, 41.

⁴ Voir notamment Fischer, 2005; Courau, 2005; Darley, 2009.

⁵ Cette dimension s'inscrit plus largement dans le courant de recherche visant notamment à rendre compte de la manière dont les interactions déployées, au sein d'institutions étatiques, entre agents de l'État et populations administrées, dessinent et modèlent un ordre garant de la stabilité de l'institution. Voir par exemple les travaux de Dubois, 1999; Weller, 1999; et, sur la question particulière du contrôle de l'immigration, Spire, 2007.

À partir d'observations ethnographiques conduites entre 2004 et 2007, en immersion totale ou partielle, dans les centres de détention pour migrants en instance d'éloignement du territoire et les centres de réception pour demandeurs d'asile situés dans la zone de transit des aéroports en Autriche et en République tchèque, nous interrogerons donc le rôle particulier des lieux d'enfermement dans la production et la fixation des catégories-étalons du « réfugié » et du « clandestin ». Alors que le centre fermé pour étrangers semble, dans son agencement architectural comme dans son fonctionnement quotidien, s'organiser autour de la démonstration d'une domination institutionnelle exercée sur les populations détenues, l'approche ethnographique met en lumière la manière dont les interactions quotidiennes entre agents de contrôle et migrants transforment, voire subvertissent ce rapport de pouvoir *a priori* infaillible. Nous appuyant sur une observation « à la loupe » d'un moment particulier de ces interactions, à savoir l'entretien entre le migrant détenu et les représentants de l'institution fermée, nous chercherons à interroger les usages qui en sont faits tant par les agents institutionnels que par les migrants. Se dessine alors, au fil de l'ethnographie, l'existence de *manières de faire* (Certeau *et al.*, 1990, XL) par lesquelles les migrants s'arrangent de l'institution et contournent éventuellement son pouvoir étiquetant par la réappropriation de ses normes.

Le « parler vrai » de l'institution : du rôle de l'affect dans la production du jugement

Le témoignage que le migrant oppose à l'institution, qu'il prétende à une forme de protection étatique ou soit au contraire en instance d'éloignement du territoire, constitue un moment-clé pour observer l'interaction entre étrangers détenus et agents institutionnels. Il s'agit en effet d'un moment déterminant pour la suite de l'entreprise du migrant : c'est dans le bref laps de temps imparti à l'interrogatoire que se décide, en partie au moins, l'issue de la situation d'enfermement. Afin de décider du « bien-fondé » ou de la « légitimité » de sa demande (d'asile ou de non-expulsion), l'institution exige du migrant qu'il se raconte et se souvienne. Pour « être cru », principal souci des migrants dans leur interaction avec les agents institutionnels, le récit doit cependant entrer en résonance avec le cadre normé sollicité par les agents institutionnels dans la production de leur jugement. Celui-ci semble avant tout reposer sur l'invocation d'un socle *a priori* indéboulonnable car profondément ancré dans le droit international, à savoir la catégorie du « réfugié », *l'une des étiquettes les plus puissantes* (Zetter, 1991, 39) à partir de laquelle semblent se construire, en creux, les autres catégories – et notamment celle de « clandestin ». La définition internationale du « réfugié », énoncée dans la Convention de Genève de 1951⁶, laisse cependant, comme

⁶ La Convention relative au statut des réfugiés, dite Convention de Genève, a été adoptée par l'Organisation des Nations Unies le 28 juillet 1951 et est entrée en vigueur le 22 avril 1954. Elle définit le « réfugié » comme toute personne qui, *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.*

toute entreprise de catégorisation reposant sur la reconnaissance (ou non) au requérant de son statut de « victime », une large place à l'interprétation personnelle des agents chargés de l'octroi d'une protection étatique. L'observation de la situation d'entretien entre migrants prétendant au statut de réfugié et juristes chargés par le ministère de l'Intérieur de statuer sur le caractère « fondé » de leur demande renseigne ainsi sur les modes de catégorisation, par les agents institutionnels, des migrants méritant ou non l'octroi d'une protection étatique :

Un demandeur d'asile mineur recueilli par sa tante après le décès de ses parents est confronté à une série de questions insistantes de la part de la représentante de l'Office fédéral pour l'asile (*Bundesasylamt*) autrichien, ayant visiblement pour objectif de lui faire dire qu'il a été maltraité par sa tante. Il répond d'abord que tout se passait bien, qu'il n'a jamais souffert chez sa tante, puis finit par lâcher, devant l'insistance et l'agacement grandissants de son interlocutrice (« Mais enfin, ça ne lui arrivait jamais d'être dure avec vous ? »), un timide aveu : « euh... si ». La juriste représentante de l'Office fédéral pour l'asile s'exclame alors : « Eh bien voilà, on y arrive ! C'est ce que je voulais entendre depuis dix minutes ! ».

(Extrait du journal de terrain, Centre aéroportuaire fermé pour demandeurs d'asile, Autriche, janvier 2007).

Il est possible de tirer plusieurs enseignements de ce court extrait du journal de terrain : il fait d'abord apparaître avec particulièrement d'acuité le fil conducteur semblant guider la plupart des interactions observées entre demandeurs d'asile et représentants du ministère de l'Intérieur, et qui repose sur l'image idéal-typique du réfugié comme *récipiendaire mutique et victime reconnaissante* (Courau, 2007, 99). C'est en effet sur la base de ce stéréotype du « vrai réfugié » – *victime ayant souffert moralement et/ou physiquement, et susceptible de garder les traces de cette souffrance* (Kobelinsky, 2007) – que l'institution énonce l'« authenticité » d'un récit et la « légitimité » d'une demande de protection. Surtout, cet extrait de journal de terrain donne à voir la place qui revient, dans la production d'un jugement normatif sur les migrants méritant ou non une protection, aux affects et aux représentations personnelles de l'agent. Dans l'extrait d'interrogatoire exposé *supra*, la maltraitance semble constituer le seul élément à même de légitimer toute prétention au statut de réfugié du demandeur d'asile – mineur et orphelin – interrogé. Dès lors, c'est l'agent institutionnel qui guide le récit du migrant, et plus encore qui impose au migrant un mode de présentation de soi considéré comme légitime en fonction des attributs particuliers que chaque agent attend d'une « bonne victime ». Les extraits d'entretiens suivants attestent à leur tour de la charge émotionnelle (et même morale) potentiellement forte attachée à la reconnaissance par l'agent de contrôle du caractère légitime ou non d'un récit :

[la représentante de l'Office fédéral pour l'asile, s'adressant au demandeur d'asile qu'elle interroge] : « Comment ça, vous ne savez pas combien gagnait votre père ? Mais enfin, ce n'est pas possible, moi j'ai toujours su combien gagnait mon père ! [...] »

Ce n'est pas croyable, c'est le quatrième ou le cinquième aujourd'hui qui ne sait rien faire, qui n'a pas de métier et qui ne s'en est jamais soucié! Nous, à la maison, nous avons toujours parlé de notre avenir avec mes parents... ».
(Extrait du journal de terrain, Centre fermé aéroportuaire pour demandeurs d'asile, Autriche, janvier 2007).

Les acteurs institutionnels se trouvent ainsi érigés (ou s'érigent eux-mêmes) en *juges de normalité* (Foucault, 1975, 311) dont les affects et expériences personnels semblent fonder, davantage encore que la norme juridique, le jugement rendu. La promiscuité physique avec le migrant et son « enveloppement » par l'institution, permis par l'enfermement, paraissent en effet favoriser non seulement le contrôle du migrant par sa soumission à un ordre et à une discipline institutionnels, mais aussi la projection, sur les migrants détenus, de catégories s'inscrivant dans un *double registre de normes et d'affects* (Fassin, 2001, 441). Ces projections des agents libres, si elles sont inhérentes à toute forme de rapport social, deviennent ici des *exigences* (Goffman, 1975, 12), et même des exigences à caractère moral (Fassin, 2001, 440) : la norme à l'aune de laquelle on juge les migrants enfermés semble être en effet leur capacité, dans un contexte de suspicion *a priori*, à se conformer à la catégorie *pure* (Malkki, 1995, 231) du réfugié, alimentée par l'image de la victime méritante. C'est à la lumière de cette situation particulière des migrants détenus et demandeurs d'asile, qui tirent leurs caractéristiques sociales et leur identité de « victime » (ou de non victime) de l'action et du jugement des autres (Bauman, 2002), que peut se comprendre et s'analyser le *surinvestissement des solliciteurs dans cet exercice d'exposition de leur histoire, de leurs malheurs et de leurs souffrances* (Fassin, 2001, 440).

La présentation de soi : construire sa légitimité face à l'institution

Les mécanismes décrits ici de construction et d'imposition des catégories normatives au sein des lieux d'enfermement et le caractère rigide et désindividualisant de leur fonctionnement quotidien encouragent la description de l'univers détentionnaire comme un espace de domination établissant, comme les institutions totales de Goffman, *un fossé infranchissable entre le groupe restreint des dirigeants et la masse des personnes dirigées* (Goffman, 1968, 49). Pourtant, si tout est mis en œuvre par l'institution d'enfermement pour préserver sa stabilité à travers la collecte (informatique notamment) d'informations sur les étrangers et l'imposition d'un ordre spatial, temporel, comportemental ou relationnel, *aucune institution ne connaît [...] un ordre immuable ni une efficacité absolue dans l'application des règles qui la fondent et l'inculcation des rôles qu'elle prescrit* (Dubois, 2003, 145). Dans quelle mesure les lieux d'enfermement des étrangers offrent-ils la possibilité de marges de manœuvre aux migrants qui y sont confinés? En marge des *contre-conduites* (Foucault, 2004, 205) visant à contester l'ordre imposé ou à s'y soustraire (par la grève de la faim ou l'automutilation notamment (Fischer, 2005), nous nous intéresserons ici aux manières dont les migrants « font avec » l'institution, et notamment s'en réapproprient les normes pour légitimer leur parcours migratoire et leur inclusion éventuelle dans un dispositif assistanciel.

Les migrants rencontrés dans le centre aéroportuaire de Prague ont tous invoqué, lors de notre première rencontre, les « problèmes » justifiant leur besoin de protection, inscrivait ainsi leur histoire dans un registre compassionnel évoquant *un malheur ou une accumulation d'infortunes* (Fassin, 2001, 463) : *J'étais menacé, je vivais dans une zone très dangereuse, je ne pouvais même pas sortir dans la rue ; ma vie est en danger ; si je rentre, c'est la mort ; mon pays, c'est l'Afrique, je ne l'aurais pas quitté si je n'y avais pas été obligé pour survivre ; j'ai eu de graves problèmes politiques dans mon pays, on a voulu me tuer*, sont autant de déclarations entendues à notre arrivée dans les centres fermés et éventuellement accompagnées de l'exhibition de blessures et cicatrices devant apporter la preuve des tortures subies. Il semble donc qu'il s'agisse, dès la première rencontre et alors que la position de l'enquêteur et ses rapports avec l'administration du centre sont encore flous pour le migrant, d'inscrire son récit de vie dans la « bonne case », celle du demandeur d'asile « victime » et donc « légitime »⁷. Le témoignage suivant, enregistré par Ousmane dans sa chambre en centre fermé sur le dictaphone de l'enquêteur (absent pendant l'enregistrement), illustre le recours, par le demandeur d'asile, à différents registres de justification de son besoin de protection :

« Je suis un Malien, un homme du Mali. [...] J'ai été victime dans mon enfance dans mon pays natal au Mali de la perte de mes parents. [...] Par après, à travers mon évolution, quelque part dans Bamako, j'ai eu la chance de connaître un certain Anglais, un certain Monsieur Richard. [...] C'était pour moi une meilleure occasion de quitter le pays. J'ai quitté le pays à travers ce monsieur, comme destination Angleterre, avec lui chez eux, pour le but d'avoir de l'emploi, de pouvoir survivre. Tak on est venu jusqu'en République tchèque, il a disparu avec tous mes dossiers, tous mes papiers, avec mon argent, il m'a trahi, il m'a laissé dans une putain de merde de restaurant et je ne savais personne. Et voilà... La police tchèque viendra quelque temps par après me prendre et me conduire quelque part là où je n'ai jamais été. Tellement que j'avais peur, je ne savais pas quoi faire et j'ai même refusé de coopérer avec la police, j'ai même refusé de leur parler en français. Et autrement, après, ils m'ont conduit dans un camp à l'aéroport [...] En ce qui concerne de leur accueil, bon, on se sent pas du tout mal là, on est là, on mange, on dort, on se lave, [...] on se sent à l'aise. Bien sûr on nous file du pognon là, chaque semaine on nous file d'argent, y a aucun problème pour ça donc... [...] bien sûr, en demandant l'asile, nous avons une espérance [...] nous espérons, nous tous qui sommes là dans ce camp, nous espérons l'aide d'asile [...] parce que, en réalité, j'en ai besoin, car impossible de se retourner moi dans mon pays natal, impossible, tout à fait impossible. [...] Je ne pourrai pas rentrer dans mon pays pour l'instant, sauf en cas de changement du pouvoir [...]. J'aurais même préféré d'être enterré vivant dans mon coin ici au lieu d'être renvoyé, au lieu de rentrer dans le pays natal. [...] La République tchèque vraiment est tout à fait... géniale, tout à fait généreux. C'est tout. Étant donné les organisations qui sont là, qui aident les réfugiés, nous en suis reconnaissants envers ceux-là, et que nous les félicitons, nous leur encourageons de plus. Car il nous a aidés et il nous aidera pour toujours. C'était là ma petite histoire ».

(Témoignage enregistré dans le centre fermé aéroportuaire, République tchèque, janvier 2006).

⁷ Voir par exemple, sur la construction du vraisemblable, Laacher (2005).

Prononcé sur un ton implorant, ce témoignage établi, dès les premiers mots, le statut de « victime » d'Ousmane, orphelin, qui dit avoir été persécuté par le pouvoir politique dans son pays d'origine et exploité par un passeur sans scrupule. Si Ousmane décrit ses conditions de vie dans le centre fermé de l'aéroport comme bonnes et affirme s'y sentir à l'aise et recevoir une aide financière confortable, il semble entrevoir rapidement la nécessité non seulement de replacer son récit dans les rails de la *supplique* (Fassin, 2000) propre à la « victime » (en cherchant à susciter l'émotion et la compassion de l'auditeur éventuel) mais aussi de témoigner de son caractère « méritant » et « reconnaissant » à l'égard de l'institution et du pays d'accueil. Ainsi, le (sur)investissement par les migrants rencontrés en détention du registre du mérite - tant dans les discours qu'ils opposent à l'institution que dans leurs pratiques quotidiennes du centre fermé - se traduit notamment par l'expression répétée de leur volonté d'intégration dans la société d'accueil (*je veux rester en République tchèque, je veux m'intégrer, il me faudrait un manuel pour apprendre le tchèque*), par l'acceptation (en tout cas formelle) du retour volontaire ou encore par la participation aux tâches ménagères dans l'enceinte du centre fermé. Le migrant qui opte pour ces différents registres d'action ou de discours fait en général preuve d'une déférence particulière dans son rapport aux agents institutionnels, déférence qui lui assure une forme de *tranquillité* (Pinto, 1999, 47) quotidienne⁸. Les observations conduites dans les lieux d'enfermement pour étrangers font en effet apparaître l'importance, dans la catégorisation de leurs publics par les agents institutionnels, de la gratitude dont les migrants font preuve à l'égard de l'institution et de ses représentants :

« Je ne comprends pas pourquoi des étrangers gentils et qui n'ont jamais posé de problème ici ne reçoivent pas l'asile alors que d'autres, qui ont été très désagréables pendant leur séjour ici ou dont on voit qu'ils sont riches, parce qu'ils ont des téléphones portables chers par exemple, ont une réponse positive ».

(Entretien conduit dans un centre de détention pour étrangers en instance d'éloignement du territoire, République tchèque, 17/01/2007).

Ceux qui se dérobent au processus institutionnel de « victimation » de leur statut et d'« humanitarisation » de leur prise en charge étatique (Courau, 2007, 99) devraient en effet, dans les représentations des agents affectés au contrôle, se voir refuser l'accès au statut de réfugié.

Le migrant s'attache donc, outre à apporter la preuve de son « mérite » et de sa reconnaissance au pays d'accueil, à démontrer sa qualité de « victime ». Dans un contexte où les politiques de lutte contre l'immigration irrégulière cherchent à s'« humanitariser » en justifiant le contrôle par la nécessité de protéger les migrants des passeurs sans scrupule (Darley, 2008, 219*sqq.*), l'invocation par les migrants eux-mêmes des tromperies et de l'exploitation dont ils ont fait l'objet de la part des passeurs est un élément quasi inéluctable du témoignage qu'ils livrent à l'institution. Ainsi, à notre arrivée dans le centre fermé pour demandeurs d'asile de l'aéroport de Prague, la plupart des migrants rencontrés

⁸ Cette déférence témoignée à l'institution et à ses agents n'empêche pourtant pas les migrants qui s'y livrent de veiller au maintien, lors d'échanges avec leurs codétenus ou avec l'enquêteur, de la distance qui sépare, dans les représentations, les agents du contrôle des populations détenues.

justifient leur désarroi et leur besoin de protection par le fait qu'ils ont été victimes d'un passeur peu scrupuleux. Au fur et à mesure de nos visites dans le centre et de la confirmation, auprès des migrants, de notre statut extérieur à l'institution, la place du passeur dans les discours recueillis évolue pourtant : il n'est plus tant « l'exploiteur » dont le manque de scrupules justifie, en partie au moins, le statut de victime du migrant et son besoin de protection, mais devient au contraire un acteur indispensable, et dont la légitimité (et les tarifs⁹) n'est donc plus contestée puisqu'il est le seul à *pouvoir transformer le désir en réalité* (Laacher, Mokrani, 2002). Aux premiers discours recueillis auprès des migrants, et qui semblaient viser à démontrer la légitimité de leur demande d'asile par l'évocation de leur statut de « victime », succède donc, au fil des entretiens, une quasi-absence de remise en cause du rôle et du pouvoir des passeurs (et notamment de l'asymétrie de la négociation tarifaire du passage entre migrant et passeur) dans la planification de la suite du voyage. Cette évolution des discours de présentation de soi et de l'entreprise migratoire, qui s'inscrit sur fond d'établissement progressif d'une relation de confiance entre l'enquêteur et l'enquêté, laisse penser que l'argumentaire humanitaro-répressif dénonçant dans un même mouvement l'immigration irrégulière et l'exploitation des migrants par les passeurs pénètre les techniques de présentation de soi des demandeurs d'asile et la mise en récit à la fois de leur condition de victime et de leur légitimité à prétendre au statut de réfugié.

* * *

Si l'institution ne crée pas le réfugié, les observations conduites montrent qu'elle *attend* [du migrant] *qu'il se comporte comme tel* (Courau, 2007, 99), c'est-à-dire comme une « victime » qu'il faut « secourir ». Le recours à la procédure d'asile par les migrants en situation irrégulière, que les policiers autrichiens interrogés dénoncent comme un détournement de la procédure d'asile (*Asylmissbrauch*) à travers l'utilisation d'« histoires d'asile » (*Asylgeschichten*), apparaît ainsi comme un pur produit de l'institution, qui définit elle-même les « histoires d'asile » considérées comme « légitimes » et celles jugées « infondées » : on peut alors voir dans le dépôt d'une demande d'asile par les migrants détenus une forme d'appropriation rationnelle¹⁰ de la norme institutionnelle, éventuellement à des fins de détournement du pouvoir de contrôle de l'institution normative elle-même. Mais au fil des rencontres, et alors que la présence de l'enquêteur est de plus en plus clairement dissociée du cadre institutionnel, les récits se font plus différenciés et les recours à la rhétorique « victimisante » de l'institution moins fréquents. Petit à petit, les « problèmes » d'abord invoqués s'estompent dans les récits pour laisser place aux projets d'avenir, et le souhait pieux de l'intégration dans la « société d'accueil » (en l'occurrence le pays qui les retient détenus) est remplacé par l'exposition des possibilités de passage vers les pays membres de l'Union Européenne situés plus à l'Ouest.

Il ne s'agit pas ici de juger de la « recevabilité » ou de la « légitimité » des demandes d'asile déposées, mais tout au plus de rendre compte des formes que prennent les interactions entre agents du contrôle et migrants en situation d'enfermement, et des marges de

⁹ Au moment de l'enquête (2006-2007), le passage clandestin de Prague à Paris par exemple coûtait environ 2 000 euros.

¹⁰ Sur le « conformisme institutionnel », voir Dubois, 2003 (1999), 71.

manœuvre dont dispose éventuellement chacune des familles d'acteurs dans cette relation. De ce point de vue, certaines formes de mise en récit de leur trajectoire migratoire par les demandeurs d'asile (et les éventuelles évolutions que celles-ci peuvent connaître au fil du temps et du développement d'une relation de confiance entre l'enquêteur et l'enquêté) témoignent de la possibilité à la fois d'une intériorisation, par les demandeurs, des catégories administratives productrices du label de « réfugié », et d'une « mise en scène » de l'actualisation de ces normes face à l'agent institutionnel¹¹. L'observation ethnographique de la manière dont le migrant se présente à l'institution, mais aussi dont l'institution se présente au migrant, peut alors être envisagée comme un instantané des modes de construction parallèle, par les migrants détenus et les agents de contrôle, de leur légitimité sociale et plus largement politique à l'aune des catégories-étalons du « réfugié » et du « clandestin ».

Plus largement, les observations microsociales présentées ici font également émerger certaines interrogations quant à l'insertion des lieux d'enfermement dans le dispositif politique de contrôle des étrangers. Les centres fermés pour étrangers constituent en effet à cet égard le lieu d'un paradoxe évident : alors qu'ils sont en grande partie justifiés, au niveau institutionnel, par la nécessité de lutter contre la « fraude » en matière d'asile, il semble qu'ils soient précisément des espaces générateurs du recours à l'asile. Le rôle de plus en plus important joué par les centres aéroportuaires dans le dispositif d'accueil (et d'enfermement) des demandeurs d'asile, l'extension de la durée de détention et l'augmentation du nombre de demandes d'asile déposées par des migrants détenus en instance d'éloignement du territoire témoignent du lien accru entre asile et détention et de leur stimulation réciproque. Si les autorités tchèques et autrichiennes (et plus largement européennes) répondent au recours à l'asile en détention par l'extension des possibilités de détention des demandeurs d'asile, il semble que l'enfermement soit lui-même à l'origine de l'augmentation du recours à l'asile des migrants détenus : comme le confirment les entretiens conduits avec les migrants en instance d'éloignement, la plupart des demandes d'asile déposées en détention sont motivées par la nécessité d'éviter l'expulsion, et naissent donc directement de la situation d'enfermement. L'univers détentionnaire est ainsi à la fois un espace de production du « demandeur d'asile », et donc d'activation par les migrants d'une « rhétorique de l'asile » animée par la recherche du conformisme aux normes véhiculées par l'institution, et le lieu où les autorités cherchent à nier la possibilité même de l'asile comme recours contre l'enfermement.

Mathilde Darley

CESDIP

Immeuble Edison

43, boulevard Vauban

78280 Guyancourt, France

mathilde.darley@gmail.com

¹¹ Sur les aspects psychanalytiques du récit commandé par l'institution, voir Pestre, 2007, 440-442.

Bibliographie

- BAUMAN Z., 2002, In the Lowly Nowherevilles of Liquid Modernity: Comments on and Around Agier, *Ethnography*, 3, 343-349.
- BOURDIEU P., 1994, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil.
- CERTEAU DE M., GIARD L., MAYOL P., 1990, *L'invention du quotidien. 1: Arts de faire*, Paris, Gallimard.
- COURAU H., 2005, *La porte sur le sable. Ethnologie du camp de Sangatte: de l'exception à la régulation*, Thèse de doctorat en ethnologie, Paris, EHESS.
- COURAU H., 2007, De Sangatte aux projets de portails d'immigration: essai sur une conceptualisation de la « forme-camp », in LE COUR GRANDMAISON O., LHUILIER G., VALLUY J. (Eds), *Le retour des camps ? Sangatte, Lampedusa, Guantanamo...*, Paris, Autrement, 94-106.
- DARLEY M., 2008, *Asile, frontière et détention des étrangers. Le contrôle étatique de l'immigration et son contournement en Autriche et en République tchèque*, Thèse de doctorat en science politique, Paris, Institut d'Études Politiques.
- DARLEY M., 2009, L'enfermement des étrangers en Autriche et en République tchèque: du contrôle et de son contournement, in KOBELINSKY C., MAKAREMI C. (Eds), *Enfermés dehors. Enquêtes sur le confinement des étrangers*, Paris, Éditions du Croquant, 63-83.
- DUBOIS V., 2003 (1999 pour la première édition), *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica.
- FASSIN D., 2000, La supplique. Stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence, *Annales. Histoire, Sciences sociales*, 55, 5, 955-981.
- FASSIN D., 2001, Charité bien ordonnée. Principes de justice et pratiques de jugement dans l'attribution des aides d'urgence, *Revue française de sociologie*, 42, 3, 437-475.
- FISCHER N., 2005, Clandestins au secret. Contrôle et circulation de l'information dans les centres de rétention administrative français, *Cultures & Conflits*, 57, 91-118.
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., 2004, *Sécurité, Territoire, Population, Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, Seuil/Gallimard.
- GOFFMAN E., 1968, *Asiles – Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit.
- GOFFMAN E., 1975, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit.
- KOBELINSKY C., 2007, Le jugement quotidien des demandeurs d'asile, *Asylons*, 2, disponible sur [<http://terra.rezo.net/article661.html>] (consulté le 28/07/2009).
- LAACHER S., 2005, Éléments pour une sociologie de l'exil, *Politix*, 24, 69, 101-128.
- LAACHER S., MOKRANI L., 2002, Passeur et passager: deux figures inséparables, *Plein Droit*, 55, disponible sur [<http://www.gisti.org/doc/plein-droit/55/passeur.html>] (consulté le 28/07/2009).
- MALKKI L.H., 1995, *Purity and Exile: Violence, Memory, and National Cosmology among Hutu Refugees in Tanzania*, Chicago (USA), The University of Chicago Press.
- PESTRE E., 2007, *L'État, le réfugié et son thérapeute. Les conditions de vie psychique des réfugiés*, Thèse de doctorat de Médecine Scientifique, Psychopathologie et Psychanalyse, Paris, Université Denis Diderot – Paris 7, (Chapitre IV: « Injonction à témoigner, rapport aux semblables et psychopathologie », disponible sur [<http://terra.rezo.net/article650.html#02>], consulté le 28/07/2009).
- PINTO L., 1999, Expérience vécue et exigence scientifique d'objectivité, in CHAMPAGNE P. (Ed.), *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 8-50.
- SPIRE A., 2007, L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4, 169, 4-21.
- WELLER J.-M., 1999, *L'État au guichet: sociologie cognitive du travail et modernisation administrative des services publics*, Paris, Desclée de Brouwer.
- ZETTER R., 1991, Labelling Refugees: Forming and Transforming a Bureaucratic Identity, *Journal of Refugee Studies*, 4, 1, 39-62.

Summary

Based on a research conducted in detention centres for asylum seekers and irregular migrants in Austria and the Czech Republic, this paper questions the role of these places in the production of the categories of «refugee» and «illegal migrant». The ethnographic observation of interviews taking place between State agents and detained migrants is seen here as a particular moment enabling to understand the institutional process of categorizing detained migrants as well as the ways migrants adapt to and eventually circumvent the normative categories on which the institutional order relays in detention.

Zusammenfassung

Auf der Grundlage einer empirischen Untersuchung in geschlossenen Einrichtungen für Asylsuchende und irreguläre Migranten in Österreich und der Tschechischen Republik beschreibt dieser Beitrag die Rolle dieser Einrichtungen für die Produktion der Kategorien «Flüchtling» und «illegaler Migrant». Die ethnographische Beobachtung der Interviews zwischen den staatlichen Akteuren und den Antragstellern erlaubt es nicht nur, den institutionellen Prozess der Kategorisierung zu verstehen, sondern auch die Art und Weise zu erörtern, wie sich die Antragsteller an die normativen Kategorien der Institution anpassen bzw. sie umgehen.
